ANJOU MAINE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires
En vigueur au 1er mars 2025

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

5 décembre 2025

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) Crédit Agricole en Ligne PART RIB et Titres	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Alerte temps réel de gestion	GRATUIT
Tenue de compte	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, MasterCard ou Visa Classic)	45,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé, MasterCard ou Visa Classic)	45,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique, MasterCard avec contrôle de solde)	32,60 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 €/RETRAIT[1] À PARTIR DU 5e RETRAIT/MOIS[2]
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (SécuriCompte Plus)	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet	 4 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	 8 € 8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

[1] Gratuit pour la clientèle en situation de fragilité financière.

[2] À partir du 7e retrait pour les cartes internationales à débit différé.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.2**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Le change

Banque à distance **P.7**

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P.8**

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services **P.14**

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents **P.23**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits **P.25**

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers **P.26**

Épargne bancaire
Placements financiers

Offres pour les jeunes **P.30**

Opérations à l'étranger **P.32**

Chèque
Autres opérations

Assurances et Prévoyance **P.33**

Assurance pour vous et vos proches
Assurance pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance Emprunteur
Assurance de la Banque au Quotidien

Succession **P.35**

Autres services **P.36**

Banque Privée
Protection des particuliers
Magazines

Numéros utiles **P.37**

Résoudre un litige **P.41**

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet **https://ca.fr/am/tarifs** (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Frais de retrait ou de désolidarisation de compte joint	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé[1]
Relevé quotidien	1,04 €/ENVOI	0,18 €/ENVOI
Relevé mensuel ▲●	Regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe : GRATUIT	GRATUIT
	Un relevé par compte et une enveloppe par personne : GRATUIT	GRATUIT
	Un relevé et une enveloppe par compte : 3,90 €	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	0,78 €/ENVOI	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	0,98 €/ENVOI	GRATUIT
Relevé mensuel en braille	GRATUIT	

[1] Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Relevés de compte (suite)

	Papier	e.relevé[1]
Réédition d'un relevé de compte	6,20 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	7 €/ENVOI	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	2 €/MOIS soit 24 €/AN
Frais de gestion de compte inactif[2] ▲●	30 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	1,14 €/MOIS

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	GRATUIT
Dans une autre agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage[3]	
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	GRATUIT
Dans une autre agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine	GRATUIT
Dans une agence d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole	19 €
Frais de location de coffre-fort	À PARTIR DE 93,10 €/COFFRE/AN OU 7,80 € /COFFRE/MOIS

Le Change

	Billets de banque
	Autres devises
Achat	3% du montant avec un minimum de 5 € et un maximum de 20 € selon les montants commandés ou repris.
Vente	3% du montant avec un minimum de 5 € et un maximum de 20 € selon les montants commandés ou repris.

[1] Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.
[2] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
[3] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Anjou Maine ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet (Crédit Agricole En Ligne, offre de base) Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet ▲● (Crédit Agricole En Ligne, PART RIB) Services inclus dans l'offre de base + virements externes SEPA	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne (Crédit Agricole En Ligne, PART RIB et Titres) Services inclus dans l'offre PART RIB + offre de bourse de base (InvestStore Initial).	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne Invest Store Initial	GRATUIT
Invest Store Intégral : • À partir de 12 ordres par an • Moins de 12 ordres par an Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent dans la rubrique « Placements financiers ».	GRATUIT 96 €/AN
Service d'agrégation de comptes[1] Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site internet **www.credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/**
- Nos applications mobiles — TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS
  - Ma Banque
  - Envoyer de l'argent avec Wero [2] — GRATUIT
  - Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin [3]
  - Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet

Téléphone

L'Agence Multimédia : 09 69 396 396	PRIX D'UN APPEL VERS UN POSTE FIXE (non surtaxé)
L'Agence Assurances En Ligne : 09 69 396 399	
Filvert pour consultation des comptes : 09 69 366 366	

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.
[2] Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact. La détention d'un smartphone Android éligible est requise.
[3] Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte écopage (mensuelle)	0,30 €/ALERTE
Alerte temps réel de gestion	GRATUIT
Alerte achat à distance	0,76 €/ALERTE
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,30 €/ALERTE
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,76 €/ALERTE
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 €/ALERTE
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,30 €/ALERTE
Mini-relevés (hebdomadaire)	GRATUIT

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲●	17 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard à autorisation systématique	32,60 €/AN	
- Mastercard eko	37,10 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard Standard ou Visa Classic	45,50 €/AN	45,50 €/AN
- Mastercard Globe Trotter	44,50 €/AN	
- Gold Mastercard ou Visa Premier	139 €/AN	139 €/AN
- Gold Mastercard à empreinte biométrique		164 €/AN
- World Elite Mastercard ou Visa Infinite		334 €/AN
- World Elite Mastercard à empreinte biométrique		360 €/AN

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin[1]	45,50 €/AN	45,50 €/AN
Gold Mastercard Cartwin[1]	139 €/AN	139 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Bancaire[2]	GRATUIT

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis[3]	20 €/AN

Bon à savoir !

Le logo indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

CARTES / COTISATIONS
Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sont exclues les cartes Prélude, Droit au Compte, l'Autre Carte, la LSB Passerelle et les cartes Mozaïc), réduction de 50% chaque année sur la cotisation de la carte la moins chère pour les plus de 30 ans.

BONUS COTISATION
0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Seules les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite souscrites avant le 01/10/2021 sont éligibles au Bonus Cotisation.

CARTES JEUNES - Cf. rubrique « Offres pour les Jeunes »
Les 18-30 ans bénéficient d'une remise tarifaire sur la cotisation de leur carte bancaire.

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.
Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.
Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.

[2] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

[3] La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	**GRATUIT**
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	0,27 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,50 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire [2,3]	
Autres paiements par carte [4]	
• Frais fixes	0,27 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,50 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte	GRATUIT ▲●	1 €/RETRAIT DÈS LE 1er RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1 €/RETRAIT [3] À PARTIR DU 5e RETRAIT/MOIS [5]
Mastercard eko	GRATUIT	1 €/RETRAIT A PARTIR DU 26e RETRAIT/MOIS
- Mastercard Standard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Mastercard Globe Trotter - Carte Supplétis	GRATUIT	1 €/RETRAIT [3] À PARTIR DU 5e RETRAIT/MOIS [5]
- Gold Mastercard ou Visa Premier - Gold Mastercard à empreinte biométrique - Gold Mastercard Cartwin - World Elite Mastercard ou Visa Infinite - World Elite Mastercard à empreinte biométrique	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	3,70 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,20 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire [2]	
Autres retraits d'espèces par carte [4]	
• Frais fixes	3,70 €/RETRAIT
• Frais variables	2,20 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur https://ca.fr/am/tarifs

[3] Gratuit pour la clientèle en situation de fragilité financière.

[4] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

[5] À partir du 7e retrait pour les cartes internationales à débit différé.

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	8,60 €
Envoi de la carte en pli simple (frais de poste inclus) à la demande du client	GRATUIT
Réédition de carte en urgence	GRATUIT
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	10,50 €
Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration	GRATUIT
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte - par internet - en agence	 GRATUIT 8 €[1]
Recherche de facturette	GRATUIT
Frais d'opposition de la carte par le titulaire ou par la banque	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	GRATUIT
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée) sur les interfaces digitales et agences	GRATUIT
Frais de recherche sur un paiement ou un retrait carte	14,90 €
Frais de recherche de paiement contesté	GRATUIT

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	4 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	1,30 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,30 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Emission d'un virement Instantané SEPA		
VIA LE SERVICE DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET CRÉDIT AGRICOLE EN LIGNE **Site Internet : credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/**		
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	GRATUIT	

[1] Gratuit pour les clients âgés de 18 à 30 ans ou à partir de 70 ans.

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 40) :
- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni

VIA WERO - Application Ma Banque	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA ▲●	GRATUIT
Réception d'un virement Instantané SEPA ▲●	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	14,35 €
Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	14,35 €

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 19 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 40), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	
Frais par virement non SEPA occasionnel • Internet • Agence	12 € 0,10 % avec un minimum de 23,60 €
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	9,40 €/OPÉRATION
Frais par virement non SEPA permanent	0,10 % avec un minimum de 23,60 €
Frais OUR (tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre)	27,50 €

Réception d'un virement non SEPA ▲●

Frais par virement • Virement < 70 € • Virement ≥ 70 €	GRATUIT 20,60 €

Autres opérations

Frais de non-exécution de virement non SEPA permanent pour défaut de provision	14 €
Demande d'un avis de sort	10,70 €
Frais de mise en conformité d'un virement reçu	FORFAIT 5,30 €
Copie d'un message SWIFT	3,20 €

Autres Opérations sur virements

Frais de recherche sur opérations de virements	NOUS CONSULTER
Frais de recherche de paiement contesté	GRATUIT

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier : • en recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client • en pli simple à la demande du client	 8,90 € GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	16,35 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	25 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲[1]	14,40 €

[1] Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12/an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	**31 €/MOIS**
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro[1] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	31 €/MOIS
Retrait d'espèces en euro[1] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[2]	
En euro[1] ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium[3]	
SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	

Offre Premium

Gestion du compte	16 €/MOIS
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[4] : 3/an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[5]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
[2] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[3] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).
[4] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[5] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an	
Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine	
Retrait d'espèces en euro[2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro[2] ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an	
Paiement par carte[1]	16 €/MOIS
En euro[2] dans un pays de l'EEE	
En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium[3]	
SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique	

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	10 €/MOIS
Commission d'intervention[4] : 1/an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
[3] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).
[4] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [1]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an	
Retrait d'espèces par carte [2]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine	
Retrait d'espèces en euro[3] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	10 €/MOIS
Retrait d'espèces en euro[3] ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [2]	
En euro[3] dans un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus[4]	
Merci pour l'info	
• Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes/an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique	

[1] Sauf gratuité imposée par la loi.
[2] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[3] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
[4] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

Offre eko

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne (Part RIB)	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	2,00 €/MOIS
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces en euro[2] à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro[2] dans la zone euro et en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an	

Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre qu'un défaut de provision et frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42 € / chèque**

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Offre eko (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé [1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole En ligne (Part RIB)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois/an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

[1] En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne (Part RIB)	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	2 €/MOIS
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine	
Retrait d'espèces en euro[2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[1]	
En euro[2] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31e anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Offres qui ne sont plus commercialisées

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	1,83 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Part RIB et Titres	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs [1]	De 1 à 500 €	2,24 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	3,11 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	3,98 €/MOIS
	2001 € et +	5,25 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs [2]	De 1 à 300 €	1,38 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,24 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,11 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	3,98 €/MOIS
	2001 € et +	5,25 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus [3] SécuriCOMPTE Premium	3,01 €/MOIS PREMIUM 4,49 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

[1] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.
[2] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.
[3] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

MODULE SUIVI @SSURÉ	
Assurance SécuriWEB SécuriWEB Premium	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte achat à distance • mini relevés (hebdomadaire) • alerte temps réel de gestion	3,11 €/MOIS PREMIUM 3,88 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10€ ET 5,09€
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10€ ET 7,14€
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15€ ET 9,17€
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18€ ET PLUS

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
Pour les 26-30 ans inclus	-30 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
A partir du 2e Compte à Composer et suivants (par un même client de plus de 30 ans)	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

Comptes Services Crédit Agricole

Pour tous les anciens Comptes-Services (qui ne sont plus commercialisés), consultez votre agence.

COTISATION MENSUELLE	
Compte Service Équilibre	7,05 €/MOIS
Compte Service Initial	6,10 €/MOIS
Compte Service Confort	7,05 €/MOIS
Compte Service Privilège	9,05 €/MOIS
Compte Service Ex-Confort	6,30 €/MOIS
Compte Service Souplesse	6,30 €/MOIS
Compte Service	
• Option 1	4,90 €/MOIS
• Option 2	6,85 €/MOIS
• Option 3	8,95 €/MOIS

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention
(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)

• Plafond par opération	8 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel	80 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

• Plafond par opération	GRATUIT
• Plafond journalier	GRATUIT
• Plafond mensuel	GRATUIT

Montant pour les clients identifiés comme éligibles à «l'offre spécifique clients fragiles» (au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier) mais n'ayant pas souscrit à cette offre

• Plafond par opération	8 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel	25 €

Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	GRATUIT
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	84,10 €*
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10%** DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 84,10 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	27,60 €/CHÈQUE

* Demi-tarif en cas de saisie vaine ainsi que pour les clients en situation de fragilité financière.
** 5% pour les clients en situation de fragilité financière.

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	GRATUIT
En cas d'interdiction bancaire : • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,80 €

Incidents de paiement (suite)

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [1]

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € — **30 €/CHÈQUE**
  (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)
- Montant du chèque supérieur à 50 € — **50 €/CHÈQUE**
  (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision — **GRATUIT**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire — **19,40 €**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque — **GRATUIT**

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision [2]

- Si l'opération < 20 € — **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € — **20 €**

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision
(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification) — **GRATUIT**

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision [2]
13,20 € /VIREMENT

Frais par virement occasionnel incomplet — **GRATUIT**

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision [2]
GRATUIT

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles »au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25 €/MOIS*
***GRATUIT si détention de l'offre CAC Module Budget Protégé**

Plafond des frais d'incidents applicable pour les autres clients

- Pour les jeunes de 18 à 25 ans — **25 €/MOIS**
- Pour les autres clients — **150 €/MOIS**

[1] Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.
[2] Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Découverts et Crédits[1]

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

NOUS CONSULTER

Crédits à la consommation

NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

NOUS CONSULTER

Autres opérations liées aux crédits

Modification sur prêt en cours (compte à débiter[2], date de prélèvement, durée, garanties, périodicité, plafond de crédit)	59,28 €
Attestations diverses liées au prêt	20,18 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Mise en place et renouvellement d'une caution	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	22 €
Réaménagement de prêt	NOUS CONSULTER
Décompte de remboursement de prêt	GRATUIT
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	208 €
Frais de recherche de dossier de crédit	15,08 €
Frais d'appel échéance pour les prêts non mensuels	4,99 €
Changement d'objet : 1% du capital restant dû • **Minimum** • **Maximum**	 900 € 2000 €
Frais de transfert de prêt : 1% du montant transféré • **Minimum** • **Maximum**	 900 € 2000 €
Frais d'avenant simple	59,38 €
Frais d'avenant complexe	176,80 €
Indemnités de remboursement anticipé	Selon les conditions prévues au contrat

[1] Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
[2] Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque :	
• **LEP (Livret d'Épargne Populaire)**	**GRATUIT**
• **PEL (Plan Épargne Logement)**	**137,15 €**
• **CEL (Compte Épargne Logement)**	**137,15 €**
• **PEP (Plan d'Épargne Populaire)**	**137,15 €**
Mandat d'épargne[1]	
• **Tandem**	**2,40 €**
• **Tandem +**	**4,20 €**
Frais de recherche complexe	**32 €**

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire.
Les livrets pour les jeunes sont traités à la rubrique suivante.

Ouverture	**GRATUIT**
Taux bruts en vigueur	**NOUS CONSULTER**

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement	
Ouverture	**GRATUIT**
Taux bruts en vigueur	**NOUS CONSULTER**
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)[2]	
Droits d'entrée	**NOUS CONSULTER**
Rémunération	**NOUS CONSULTER**
Frais de gestion	**NOUS CONSULTER**

[1] Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
[2] Contrat souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 35.

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	**GRATUIT**
Transfert d'un PEA / PEA-PME vers un autre établissement	
• **Par ligne de titres cotés**	**15 €**
• **Par ligne de titres non cotés**	**50 €** **MAXIMUM 149,40 €**
Transfert de compte-titres vers un autre établissement	**149,40 €**

Bon à savoir !

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Ordre annulé, non exécuté	**GRATUIT**
Mise en nominatif administré	**GRATUIT**
Mise en nominatif pur (gestion directe par émetteur)	**149,40 €**
Gestion conseillée sur OPCVM	**NOUS CONSULTER**
Gestion Conseillée option Titres Vifs	**NOUS CONSULTER**
Service Pôle Bourse	**9,90€ /MOIS**

Ordres de bourse en France[2]

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
	Compte-Titres	**PEA / PEA-PME[1]**
INVEST STORE INITIAL		
• Ordre ≤ à 5000 €	**0,65 %**	**0,50 %**
• Ordre > à 5000 €	**0,50 %**	**0,50 %**
• Frais minimum par ordre	**8 €**	

SUITE >

[1] Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.
Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.
Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

[2] Commission de bourse hors frais de marché (variable suivant le lieu d'exécution et hors Taxe sur les Transactions Financières) prélevée en sus.

Ordres de bourse en France (suite)

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME [1]
INVEST STORE INTÉGRAL		
• Ordre ≤ à 500 €	0,48 %	0,48 %
• Ordre > 500 € et ≤ 1000 €	0,18 %	0,18 %
• Ordre > à 1000 €	0,12 %	0,12 %
• Ordre sur Warrant	7 €	7 €
• ProRealTime	GRATUIT	
• Alertes cours de Bourse	GRATUIT	GRATUIT

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE 09 69 396 366 (appel non surtaxé)		
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME [1]
INVEST STORE INITIAL		
• % du montant de l'ordre	1,46 %	1,20 %
• Frais minimum par ordre	11 €	
INVEST STORE INTÉGRAL		
• Ordre ≤ à 500 €	0,48 %	0,48 %
• Ordre > 500 € et ≤ 1000 €	0,18 %	0,18 %
• Ordre > à 1000 €	0,12 %	0,12 %

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais proportionnels	0,024%
Montant minimum	6 €

AUTRES SERVICES	
Commission sur OPCVM externe	21,50 €
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération bourses américaines	NOUS CONSULTER
Opérations autres places étrangères Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	NOUS CONSULTER

Titres non cotés

Frais de souscription ou de cession	1,20 % DU MONTANT AVEC UN PLAFOND DE 900,00 €
Paiement du dividende	1,20 % DU MONTANT AVEC UN PLANCHER DE 20,00 € ET UN PLAFOND DE 150,00 €

[1] Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.
Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.
Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Droits de garde

Pour les détenteurs de l'offre Invest Store Integral	**GRATUIT**
Compte-Titres **Frais de tenue de compte**	Pour les portefeuilles ≤ 1000 € : 16 € Pour les portefeuilles > 1000 € : 33 €
PERI Titres en gestion libre **Frais de tenue de compte**	**EXONÉRÉ**
PERI Titres en gestion pilotée **Frais de tenue de compte**	**EXONÉRÉ**
PEA / PEA-PME **Frais de tenue de compte**	5,00 € PAR LIGNE D'ACTION COTÉE AVEC UN MAXIMUM DE 30€[2]

	Valeurs CA		Valeurs hors CA		Valeurs or Métaux précieux
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME[1]	Compte-Titres	PEA / PEA-PME[1]	
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,16 %	0,16 %	0,26 %	0,26 %	0,78 %
Frais fixes par ligne					
• **Valeurs en dépôt chez un broker étranger**			49,70 €		
• **Titres au nominatif (sauf actions Crédits Agricole, CCA et Parts Sociales)**			40 €		

Montant maximum facturé par compte-titres, PEA, PEA-PME[1] **(frais de tenue de compte + commission proportionnelle)**	**250 €**

Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

[1] Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.

Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.

Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

[2] Limités à 0,4 % de la valeur du plan. Majoration possible par ligne ou unité de compte, limitée à : 5 € pour les titres cotés, 25 € pour les titres non cotés.

Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les mineurs

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black (10-17 ans)*	
• La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants : - retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale, - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	GRATUITE JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) PUIS 22,60 €/AN À PARTIR DE 18 ANS[1]

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes MasterCard Standard ou Visa Classic, Gold MasterCard ou Visa Premier présentées page 8.

Bon à savoir !

Les cartes internationales de paiement Mastercard ou Visa Classic sont gratuites pour les jeunes de 18 à 25 ans sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de votre agence.

Cotisation carte pour les 26 / 30 ans

Les jeunes entre 26 et 30 ans inclus bénéficient de 30 % de réduction sur la cotisation des cartes Mastercard à autorisation systématique, MasterCard Standard ou Visa Classic, Gold MasterCard ou Visa Premier présentées page 8.

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	22,60 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc	26 €/AN
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT

* La carte Mozaïc Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).

[1] Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle qui suit les 18 ans du porteur.

Paiement et retrait par carte

Pour les titulaires de cartes Mastercard Mozaïc Black, Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde, Mastercard Mozaïc.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	**GRATUIT**
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) • **Frais fixes** • **Frais variables** • **Frais de conversion monétaire [2]**	**GRATUIT**
Autres paiements par carte [3] • **Frais fixes** • **Frais variables** • **Frais de change éventuels**	**GRATUIT**

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait Mastercard Mozaïc Black	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes => Cf. tableau page 10

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes • Frais variables • Frais de conversion monétaire [2]	**GRATUIT**
Autres retraits d'espèces par carte [3] • Frais fixes • Frais variables • Frais de change éventuels	**GRATUIT**

Autres services par carte

Modifications des plafonds d'utilisation pour les jeunes 18-30 ans • **Par internet** • **En agence**	**GRATUIT**

Offres groupées de services

Offres Prestige, Premium, Essentiel et Compte à Composer	
Entre 18 et 25 ans	**-50% DE RÉDUCTION**
Entre 26 et 30 ans	**-30% DE RÉDUCTION**

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au réglement européen n° 924/2009).
[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur https://ca.fr/am/tarifs
[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Incidents et irrégularités

Plafond de frais de dysfonctionnement pour les jeunes de 18 à 25 ans	**25 €/MOIS**

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert	**NOUS CONSULTER**
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	**NOUS CONSULTER**
Prêt étudiant, Prêt étudiant Sans Tes Parents (sans caution)**, Prêt Starter**	**NOUS CONSULTER**
Prêt 1er projet Jeunes Actifs	**NOUS CONSULTER**
Good Loc (caution bancaire de loyers)	**NOUS CONSULTER**
Frais de dossier • Prêt étudiant, Prêt Permis à un euro par jour, Prêt Starter, Prêt 1er projet Jeunes actifs • Prêt étudiant Sans Tes Parents (sans caution), autres crédits à la consommation	**GRATUIT** **NOUS CONSULTER**

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans) • Ouverture • Taux brut en vigueur	 **GRATUIT** **NOUS CONSULTER**
Livret Jeune (12-25 ans) • Ouverture • Taux brut en vigueur	 **GRATUIT** **NOUS CONSULTER**
Droits de garde jusqu'à 25 ans inclus (Comptes-Titres, PEA/PEA-PME, PER TITRES)	**GRATUIT**

Assurances

Assurance Multirisque Habitation[1]	**NOUS CONSULTER**
Assurance santé des jeunes à l'étranger	**NOUS CONSULTER**

Opérations à l'étranger

Chèques

Encaissement d'un chèque tiré sur une banque étrangère en Euro ou devises*, Sauf Bonne Fin (SBF) ou Crédit Après Encaissement (CAE) (% du montant)	**0,10 %**
• Minimum	**22,50 €**
• Maximum	**115 €**
Frais de chèque impayé	**39 €**
Émission d'un chèque (% du montant) vers une banque étrangère	**0,10 %** **AVEC UN MINIMUM DE 25,50 €**
Frais de coursier à l'international	**36 €**
Émission d'un chèque de banque en devises*	**14 €**
Demande d'un avis de sort	**10,70 €**

*Ajout d'une commission de change.

Autres opérations

Tenue de compte en devises	**34,80 €/MOIS**
Frais de gestion de compte inactif pour les comptes en devises	**30 €/AN MAXIMUM**

[1] Contrat souscrit auprès de Pacifica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 35.

Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques • Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré • Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER

Assurance Emprunteur NOUS CONSULTER

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **SécuriCOMPTE Plus**[1]	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
24 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 500 €
24 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

Bon à savoir !

Pour toute souscription à une offre Globe Trotter (voir p. 20) :
réduction de 50 % sur la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement « SécuriCOMPTE Plus[1] » (version standard) souscrite sur le même compte pendant toute la durée de détention de l'offre Globe Trotter.

[1] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales
Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 736 (www.orias.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurance - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.
Les contrats d'assurance dommages
Le risque Perte d'emploi

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance.
Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).
Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numero 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.
Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obseques ».

APRIL - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK « http://www.orias.fr »www.orias.fr).
Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.
Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Axerai Prévoyance** (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et **Soucia PJ** (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par **EUROP ASSISTANCE FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue Francois Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, **et par PREVISEO OBSEQUES SA** au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession	**1 % DES AVOIRS AVEC UN MINIMUM DE 77,60 € ET UN MAXIMUM DE 687,30 €**
Frais de gestion annuels (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 24 mois)	**94,20 €/AN**
Frais de dossier de déclaration de sinistre Assurance Des Emprunteurs (ADE)	**133 €**

Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

Autres Services

Banque Privée

Gestion Conseillée sur OPCVM	**NOUS CONSULTER**
Gestion Conseillée option Titres Vifs	**NOUS CONSULTER**
Étude Patrimoniale	**GRATUIT**
Service Pôle Bourse	**9,90 €/MOIS**

Protection des particuliers

• la télésurveillance [1]	**Formule initiale à partir de 19,90 €/MOIS** **Formule intégrale à partir de 29,90 €/MOIS** **NOUS CONSULTER**
• la téléassistance à domicile [2]	**À partir de 29,90 € /mois**
• la téléassistance mobile [2]	**à partir de 42,90 €/MOIS** **NOUS CONSULTER**

Sécurisation numérique

Mon Sécuricoffre : un coffre-fort numérique permettant de récupérer et de classer automatiquement des documents et de les partager en toute sécurité.

• 5 Go de stockage [3, 4]	**3 € /MOIS**
• 50 Go de stockage [3]	**5 € /MOIS**

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents	**48 €/AN**
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	**38,08 €/AN**
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	**18 €/AN**
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	**38,08 €/AN**

[1] Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

[2] Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

[3] Conditions en vigueur au 02/06/2025.

[4] Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.

Autres Services (suite)

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	12 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Abonnement papier et numérique	
• Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n°offerts)	31,60 €/AN
• Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)	22,90 €/AN
• Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)	27,90 €/AN
• Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)	23,90 €/AN
• Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)	49,80 €/AN
• Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n°offert)	19,90 €/AN
• Parents (Abonnement de 6 n°/an, précédé d'un n° offert)	18,90 €/AN

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Numéros utiles

Agence Multimédia

N°Cristal 09 69 396 396
APPEL NON SURTAXÉ

Un conseiller vous répond : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 16h.

Agence Assurances en Ligne

N°Cristal 09 69 396 399
APPEL NON SURTAXÉ

Pour modifier votre contrat d'assurances Pacifica, obtenir des renseignements ou vous assurer : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 16h.

Filvert

N°Cristal 09 69 366 366
APPEL NON SURTAXÉ

Pour connaître votre situation de compte.

Fil Bourse

N°Cristal 09 69 396 366
APPEL NON SURTAXÉ

Pour vos opérations de Bourse : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 15h. Service assuré les jours fériés si les marchés sont ouverts.

Numéro Conso

N°Cristal 09 69 396 396
APPEL NON SURTAXÉ

Pour obtenir des informations sur le crédit à la consommation : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 16h.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

Cartographie des zones européennes

[1] Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service Qualité Clients

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service Qualité Clients. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service Qualité Clients. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre Service Qualité Clients, vous pouvez écrire :

- par courrier au Service Qualité Clients Crédit Agricole, 77 avenue Olivier MESSIAEN 72083 Le Mans
- par e-mail : eservicequalite client@ca-anjou-maine.fr

Votre agence ou le service Qualité Clients accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service Qualité Clients apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par Prédica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par CAMCA – Service Clients - 53 rue La Boétie, 75008 Paris

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le Médiateur

La saisine d'un Médiateur est le dernier recours amiable.
Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service Qualité Clients de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par voie électronique : www.lemediateur.fbf.fr
- soit par voie postale : Monsieur le Médiateur de la Fédération Bancaire Française - c.s 151 - 75422 PARIS Cedex 09

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marché Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : http://www.amf-france.org)

Le Médiateur de l'assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'nterprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante :
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante :
www.mediationassurance.org.

Document informatif à vocation non-publicitaire

Ces tarifs sont également consultables sur notre site Internet : credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 77 avenue Olivier Messiaen 72083 Le Mans Cedex 9 - 414 993 998 RCS Le Mans - Identifiant unique CITEO : FR234340_01BYYR N° individuel d'identification à la TVA : FR 04 41 499 3 99 8

Réf. REGL001 2025 - 11/2024 - Extrait des principaux tarifs.